

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE BIRAS**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Juin 2021

Le quinze juin deux mille vingt et un, le conseil municipal a été convoqué pour le dix-huit juin deux mille vingt et un à 20h30, sous la présidence de Monsieur NADAL Jean-Michel, Maire.

**Présents :** NADAL Jean-Michel, MONRIBOT Jérôme, DANIEL Agnès, GADEAUD Pascal, CHAMPARNAUD Yohann, PINGOT Lionel, CASTAING Aurélie, CHAUTRU Nathalie, DEVAUX Sandra, LAVAUD Amélie, LUQUAIN Emilie, RIVIERE Jean-François, VILISQUES Jérôme

**Représenté :** , CONSTANCEAU Julien (avec pouvoir à Mr NADAL Jean-Michel)

**Absents :** ADLER Benjamin

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** MONRIBOT Jérôme

**Ordre du jour :** Demande d'aide financière au titre de la DETR – Colombarium ; Demande d'aide financière au titre du fond d'équipement des communes – Colombarium ; Tarifs renouvellement case colombarium

☞ **1 – Demande d'aide financière au titre de la DETR – Colombarium**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux dans le cimetière communal. Les travaux envisagés ont pour objectif d'agrandir le colombarium afin de permettre le dépôt des urnes funéraires.

Il informe qu'il est possible de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR).

L'estimation de ce projet s'élève à 3 432.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR)
- Approuve le plan de financement qui suit :

**PLAN DE FINANCEMENT MENUISERIES POUR AGRANDISSEMENT DU COLOMBARIUM**

POSTES DE DEPENSES		
	MONTANT HT	%
COLOMBARIUM	3 432.00	100
TOTAL DES DEPENSES	3 432.00 €	100

<b>MONTANT DES RESSOURCES</b>
-------------------------------

	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b>DETR</b>	<b>1 372.80 €</b>	<b>40</b>
<b>FONDS EQUIPEMENT COMMUNE</b>	<b>858.00 €</b>	<b>25</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 201.20 €</b>	<b>35</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>3 432.00 €</b>	<b>100</b>

∅ **2 - Demande d'aide financière au titre du fond d'équipement des communes – Colombarium**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux dans le cimetière communal. Les travaux envisagés ont pour objectif d'agrandir le colombarium afin de permettre le dépôt des urnes funéraires.

Il informe qu'il est possible de solliciter une aide financière du Département au titre du Fond d'Equipe-ment des Communes. L'estimation de ce projet s'élève à 3 432.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite l'aide du Département au titre du Fond d'Equipe-ment des Communes
- Approuve le plan de financement qui suit :

**PLAN DE FINANCEMENT POUR AGRANDISSEMENT DU COLOMBARIUM**

<b>POSTES DE DEPENSES</b>
---------------------------

	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b>COLOMBARIUM</b>	<b>3 432.00 €</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 432.00 €</b>	<b>100</b>

<b>MONTANT DES RESSOURCES</b>		
-------------------------------	--	--

	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b>DETR</b>	<b>1 372.80 €</b>	<b>40</b>
<b>FONDS EQUIPEMENT COMMUNE</b>	<b>858.00 €</b>	<b>25</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 201.20 €</b>	<b>35</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>3 432.00 €</b>	<b>100</b>

Ø **3 – Tarif renouvellement case colombarium**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le cimetière communal va avoir un nouveau colombarium de 9 cases et qu'il convient de déterminer le prix avant de pouvoir procéder à l'attribution de ces emplacements.

Ces dernières sont divisées en deux catégories :

- Concessions d'une durée de trente ans
- Concessions d'une durée de cinquante ans

Prix des concessions :

- 30 ans : 460.00 €
- 50 ans : 660.00 €

Il est proposé que le renouvellement puisse être effectué indéfiniment. Le prix du renouvellement sera égal à la moitié du prix de la concession en vigueur au moment du renouvellement selon la durée du renouvellement (30 ou 50 ans).

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Fin de séance : 21h30

**Vu par Nous, Maire de la commune de Biras**

**Pour être affiché le 02 juillet 2021.**

**A la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales**